Accession au niveau A

Informations relatives à la deuxième série d'épreuves (4 cours figurant au programme d'un master)

L'enseignement est une compétence des communautés

L'enseignement étant une compétence des communautés en Belgique l'organisation des études n'est pas la même du côté francophone et du côté néerlandophone du pays. Pour plus d'infos sur les universités néerlandophones si vous êtes de rôle linguistique néerlandais, informez-vous via l'onglet néerlandophone sur Fedweb.

Quatre cours de 4 ECTS

Pour la deuxième série d'épreuves de la sélection d'accession au niveau A vous devez suivre et réussir quatre cours d'au moins quatre crédits ECTS figurant au programme des masters d'une université ou d'une haute école.

ECTS est l'abréviation de 'European Credit Transfer System'. Il s'agit d'un système qui attribue internationalement des valeurs à des matières comparables. 1 crédit correspond généralement à 30 heures de travail.

Un cours doit porter sur le droit, l'économie ou les finances publiques et trois cours sont au choix, en concertation avec le directeur P&O. Pour les cours d'un domaine obligatoire (droit, économie, finances publiques) il est possible que les universités ne donnent accès qu'à une liste limitée de cours. Pour le moment, elles n'ont pas pris de position ferme sur cette question et n'ont encore rien communiqué. Toutes les possibilités restent donc ouvertes (il est bien évident que chaque université reste libre de refuser une inscription sur la base de critères tels que les connaissances préalables, le nombre de places disponibles, etc.)

Vous trouvez plus d'informations sur les programmes de cours sur les sites internet des universités et hautes écoles concernées. Chaque université a son propre règlement qu'il convient de respecter.

Quand s'inscrire ?

Vous ne pouvez vous inscrire à la deuxième série d'épreuves qu'après avoir réussi la première série . Vous présentez votre attestation de réussite à votre service du personnel, qui vérifiera si vous remplissez effectivement les conditions pour vous inscrire à la deuxième série.

Il y a généralement 2 vagues d'inscriptions : une en septembre pour les cours dispensés au premier semestre et une en janvier pour les cours dispensés au second semestre.

Comment s'inscrire ?

Une fois que vous avez réussi la première série d'épreuves, vous devez faire une demande auprès de votre responsable de formation pour pouvoir vous inscrire à la deuxième série d'épreuves. Les demandes sont rassemblées dans un système informatisé. Ce manuel (PDF, 119.03 Kb) explique le déroulement de la procédure.

Vous recevrez ensuite un e-mail et vous devrez suivre les démarches indiquées.

Frais d'inscription

Les frais d’inscription sont pris en charge par votre employeur. Ils diffèrent d’un établissement scolaire à l’autre. Consultez les sites des universités pour en savoir plus.